



**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 03 JUILLET 2023**

**Présidence :** M. Bruno RACZKIEWICZ

**Secrétaire de séance :** M<sup>me</sup> Lucile HADJI

**Nombre d'élus en exercice :** 19

**Nombre d'élus présents :** 13 / 19 (14 / 19 au point n°5) : M. Bruno RACZKIEWICZ, M. Karl JOURNET, M<sup>me</sup> Amélie PARSY, M. Vincent CHARLET, M. Jean-Yves THIERY, M. Marius HARVENT, M<sup>me</sup> Henriette FLAMENT, M<sup>me</sup> Chantal DAVID, M<sup>me</sup> Lucile HADJI, M<sup>me</sup> Carine Elien (pour le point n°5), M. Johan DUFOUR, M. Mathieu BECART, M<sup>me</sup> Pierrina COLIN, M. Alexandre VUYLSTEKER.

**Nombre d'absents excusés ayant donné pouvoir :** 6 / 19 : M<sup>me</sup> Isabelle HEGO-GAUTIER (procuration à M<sup>me</sup> Chantal DAVID), M. Alain BONNAFOUS (procuration à M. Karl JOURNET), M<sup>me</sup> Carine ELIEN (procuration à M. Johan DUFOUR du point n°1 au point n°4), M<sup>me</sup> Anaïs OVERSAQUE (procuration à M<sup>me</sup> Amélie PARSY), M<sup>me</sup> Marie-Claire BAILLEUX (procuration à M. Alexandre VUYLSTEKER), M. Jean-Philippe CARTIGNY (procuration à M. Bruno RACZKIEWICZ).

**Votants :** 19 /19

**Quorum :** 10

### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

Délibération n°1 - Elections : Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Délibération n°2 – Numérique : Convention RVVN (Réseau de Villes et Villages Numériques).

Délibération n°3 – Ressources humaines : Mise à jour du tableau des emplois suite aux avancements de grade.

Délibération n°4 - Finances : Subventions aux associations pour l'année 2023.

Délibération n°5 – Divers : Jury Criminel – Elaboration de liste préparatoire 2024.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 09 juin 2023.

Votes : Pour 19 / Contre 0 / Abstention 0.

### **DELIBÉRATIONS**

**Délibération n°1 - Elections : Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.**

Rapporteur : M. Bruno RACZKIEWICZ.

Vote : Pour 18 / Contre 0 / Abstention 1

Il a été procédé à l'élection des délégués titulaires (5) et des délégués suppléants (3) du Conseil Municipal de la Ville d'Haulchin en vue de l'élection des sénateurs.

Ont été élus délégués titulaires :

- M. Bruno RACZKIEWICZ.
- M<sup>me</sup> Amélie PARSY.
- M. Karl JOURNET.
- M<sup>me</sup> Marie-Claire BAILLEUX.
- M. Jean-Yves THIERY.

Ont été élus délégués suppléants :

- M<sup>me</sup> Isabelle HEGO-GAUTIER.
- M. Alexandre VUYLSTEKER.
- M<sup>me</sup> Henriette FLAMENT.

### **Délibération n°2 – Numérique : Convention RVVN (Réseau de Villes et Villages Numériques).**

Rapporteur : M. Bruno RACZKIEWICZ.

Vote : Pour 19 / Contre 0 / Abstention 0.

Monsieur le Maire rappelle la volonté / la nécessité de moderniser le site Internet de la commune, aujourd'hui peu efficace et ne respectant pas la réglementation en vigueur. Un site plus moderne, adapté notamment aux supports mobiles, facilitera les différentes démarches des citoyens et permettra une meilleure communication aux habitants.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association Réseau de Villes et Villages Numériques (RVVN) afin de bénéficier de ses services, notamment la création, la maintenance et l'évolution du nouveau site Internet de la commune.

RVVN est une association loi 1901, créée en 2001, dont l'objet social est de répondre aux besoins des collectivités en matière de technologies de l'information et de la communication, par le biais de la mutualisation des ressources et des compétences, par l'expertise et le conseil.

Son but est de fournir des services Internet de qualité aux citoyens et d'optimiser le fonctionnement des administrations adhérentes et ce indépendamment des moyens dont elles disposent.

Près de 300 collectivités adhèrent actuellement à cette association pour une population de plus de 500 000 habitants.

RVVN a développé une expertise dans la conception, la réalisation, la mise en conformité réglementaire et la maintenance de sites Internet institutionnels. L'adhésion permet donc de bénéficier de services très qualitatifs pour un coût attractif grâce au principe de mutualisation qui permet de rationaliser les coûts.

Les sites développés par l'association respectent la réglementation en vigueur concernant le RGPD, la loi sur les saisines par voie électronique (SVE). L'accessibilité est également au cœur des préoccupations de l'équipe technique.

Enfin, d'autres services peuvent être mis en place comme une messagerie collaborative, une plateforme de démocratie participative, un extranet ou encore un outil de gestion de réservation de ressources internes.

L'adhésion à RVVN couvre l'ensemble de ces services actuels, ainsi que ceux qui seraient développés dans le futur. Le montant de cette adhésion est fixé pour la commune de Haulchin à 416,66€ pour cette première année d'adhésion. Il s'agit d'un prorata temporis à compter du 1er août 2023, sur le montant de 1 000€ représentant le coût de l'adhésion pour une année entière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association RVVN à partir du 1<sup>er</sup> août 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

### **Délibération n°3 – Ressources humaines : Mise à jour du tableau des emplois suite aux avancements de grade.**

Rapporteur : M. Vincent CHARLET.

Vote : Pour 19 / Contre 0 / Abstention 0.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois suivantes à compter du 01/08/2023 (annexé à la présente délibération) et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi. Création de :

CADRES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 35 h
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique ppal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2 postes à 31 h 45 mn

### **Délibération n°4 - Finances : Subventions aux associations pour l'année 2023.**

Rapporteur : M. Jean-Yves THIERY.

Votes : Voir tableau ci-après.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2023.

Des élus ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils sont membres :

- Basket : M<sup>me</sup> Pierrina COLIN, M. Mathieu BECART et M. Alexandre VUYLSTEKER.
- La Vigilante (Colombophiles) : M. Jean-Yves THIERY.
- Amicale Laïque : M<sup>me</sup> Amélie PARSY.
- Les Amis de Cacoule : M<sup>me</sup> Chantal DAVID et M. Marius HARVENT.
- Les Enfants de la Gare : M. Marius HARVENT, M. Alain BONNAFOUS, M. Karl JOURNET, M. Bruno RACZKIEWICZ, M<sup>me</sup> Amélie PARSY, M. Jean-Philippe CARTIGNY, M. Mathieu BECART.
- La Pétanque Haulchinoise : M<sup>me</sup> Anaïs OVERSAQUE.
- Amicale du Personnel : M<sup>me</sup> Pierrina COLIN.
- Comité de Jumelage : M<sup>me</sup> Marie-Claire BAILLEUX, M. Marius HARVENT, M. Bruno RACZKIEWICZ, M<sup>me</sup> Isabelle HEGO-GAUTIER, M. Karl JOURNET, M. Jean-Yves THIERY, M<sup>me</sup> Henriette FLAMENT et M. Alain BONNAFOUS.
- Jardiniers de Saint Fiacre : M<sup>me</sup> Pierrina COLIN, M<sup>me</sup> Marie-Claire BAILLEUX, M. Jean-Yves THIERY, M. Alain BONNAFOUS, M. Marius HARVENT et M<sup>me</sup> Chantal DAVID.
- Association Répétition Musicale Haulchin : M<sup>me</sup> Amélie PARSY, M. Vincent CHARLET.
- Les Bouts d'Chou : M<sup>me</sup> Pierrina COLIN.
- Amicale des Anciens Elèves et Amis du Lycée Alfred Kastler : M. Bruno RACZKIEWICZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

N°	INTITULE	PROPOSITIONS	OBSERVATIONS / COMPLEMENT	P	C	A	/
1	HBCM (Basket)	5 000	plus 1 000 si montée en R3	16			3
2	USH (Football)	4 500		19			
3	Gymnastique Féminine	900		19			
4	Goshin Do	400		19			
5	La Vigilante (Colombophiles)	1 700	Acompte : 700 (Conseil Municipal du 07/04/23)	18			1
6	Harley Davidson Les Frontières	0	Pas de besoin				
7	La Pétanque Haulchinoise	1 500		18			1
8	Amicale du Personnel	800		18			1
9	Amicale Laïque	0	Dossier non rendu				
10	Les Enfants de la Gare	1 100		12			7
11	Amicale de la République	/	Aucune pièce comptable au dossier de demande				
12	Comité des Fêtes de Quartier	0	Pas de besoin				
13	FNACA	500		19			
14	Secours Populaire Français	2 600		19			
15	Comité de Jumelage	500		11			8
16	L'Envol	500		19			
17	Les Amis de Cacoule	0	Pas de besoin				
18	Jardiniers de Saint Fiacre	500		13			6
19	Histoire Locale	0	Dossier non rendu				
20	Club du Temps de Vivre	0	Dossier non rendu				
21	Haulchin Jeunes	0	Dossier non rendu				
22	Elèves, Parents, Amis de l'Ecole Joliot-Curie	3 500		19			
23	Coopérative Scolaire Maternelle	2 050		19			
24	Les Bouts d'Chou	800		18			1
25	Association Répétition Musicale Haulchin	700		17			2
26	Haul Team	0	Pas de besoin				
27	La B.L.E.U.E.	0	Dossier non rendu				
28	Les Abeilles Haulchinoises	0	Dossier non rendu				
	<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>						
29	Amicale des Donneurs de Sang	150		19			
30	CAPER (Amiante)	300		19			
31	Amicale des Sapeurs Pompiers de Douchy-les-Mines	100		19			
32	Direction Départementale de l'Education Nationale	100		19			
33	Amicale des Anciens Elèves et Amis du Lycée Alfred Kastler	150		18			1
34	Secours Catholique	100		19			
	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>28 450</b>	<b>Acompte : 700 (Conseil Municipal du 07/04/23)</b>				
	<b>INSCRIT AU COMPTE SUBVENTIONS</b>	<b>35 000</b>					
	<b>DISPONIBLE POUR SUBVENTIONS</b>	<b>6 550</b>					

P=Pour  
C=Contre  
A=Abstention  
/ = Ne prend pas part au vote

Délibération n°5 - Divers : Jury Criminel – Elaboration de la liste préparatoire 2024.

Rapporteur : M. Bruno RACZKIEWICZ.

Vote : Pour 19 / Contre 0 / Abstention 0

Conformément aux dispositions du Code de Procédure Pénale, il est demandé de procéder publiquement, à partir de la liste électorale, au tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

Modalités du tirage au sort : un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

Six personnes sont tirées au sort.

Résultat du tirage au sort :

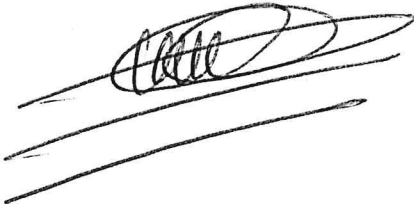
- M. Franck SACRÉ – 3, rue des Jonquilles – 2, résidence Victor Hugo.
- M<sup>me</sup> Sylvie SEMET épouse ALEKSANDER – 57, rue de la Pyramide.
- M. Pascal PAWLOWSKI – 50, rue Paul Vaillant Couturier.
- M<sup>me</sup> Paulette MOREAU veuve LOUIS – 17, rue Jean-Jacques Rousseau.
- M. Rachid KEBDANI – 10, résidence René Carpentier.
- M. Frédéric DUMONT – 11, place des Lilas.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance, composée de 5 questions.

Fait à Haulchin, le 10/07/2023

La Secrétaire de séance,

Lucile HADJI



Le Maire,

Bruno RACZKIEWICZ

